



Hausse du coût des carburants : l'État demande aux administrations d'adapter immédiatement l'organisation du travail des agents publics.

La [circulaire du 5 mai 2026](#) donne des orientations en matière d'organisation du travail au regard de la hausse du carburant.

Même s'il vise prioritairement les services de l'État, ce texte peut servir de base de réflexion aux collectivités territoriales et établissements publics.

Ce qu'il faut retenir juridiquement

- ☞ Les employeurs sont invités à réexaminer rapidement les organisations de travail afin d'augmenter, lorsque cela est possible, le recours individualisé au télétravail.

- ☞ La priorité doit être donnée aux agents contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour venir travailler, notamment en raison d'une offre insuffisante de transports collectifs.

- ☞ Le plafond de droit commun du télétravail reste applicable : trois jours maximum par semaine pour un agent à temps plein, avec une appréciation possible sur une base mensuelle.

- ☞ Les déplacements professionnels doivent désormais être limités aux seules missions indispensables à la continuité du service public.

- ☞ Les réunions, jurys, formations et groupes de travail doivent être organisés "par défaut" en visioconférence ou audioconférence sauf nécessité particulière.

- ☞ Une indemnité carburant de 50 € est également créée sous conditions de ressources et de kilométrage (Elle fera l'objet d'une demande individuelle de l'agent, par voie dématérialisée, depuis l'espace personnel du site impots.gouv.fr, ouvert en mai 2026).